

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **29 mars 2023**

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois
et le 29 mars
à 18 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	17	11

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Céline VIGO, Vice Présidente**

Présents : C. VIGO, M. T. de GOULET, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. MANCUSO, G. GALEA, M. BOMPARD, A. BOMPARD, M. TAULAN, C. LEMAREC, L. RIMLINGER

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : F. RICHARD – TRINQUIER, M. PEREDES, E. CREMONA, S. VEIGALIER, E. DE GRYSSE, G. DARRE

Date de la convocation
22 mars 2023

Date d'affichage
22 mars 2023

Objet de la Délibération
Budget primitif 2023 - approbation

Secrétaire(s) : Brigitte TELLIER

Budget primitif 2023 - approbation

La section de fonctionnement du projet de budget primitif pour l'exercice 2023 se décompose comme suit :

Dépenses (en euros) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

	Libellé	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	11 499.45
604	Achats de prestations de services : passeports été	1 500.00
60623	Alimentation	0.00
6232	Fêtes et cérémonies : Noël, livres et manifestations diverses	9 069.45
6288	Autres services extérieurs : bourse permis conduire	430.00
63512	Taxes foncières	500.00
65	Charges de gestion courante	4 300.00
6562	Aides alimentaires	200.00
6568	Autres secours : téléassistance	1 600.00
6574	Subventions associations	2 500.00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	15 799.45
002	Résultat reporté	0.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	15 799.45

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Recettes (en euros) :

Art.	Libellé	Budget Primitif 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes...	800.00
7088	Autres produits : vente livres + passeport été	800.00
74	Dotations et participations	5 000.00
7474	Subvention - Communes	5 000.00
75	Autres produits de gestion courante	3 000.00
752	Revenus des immeubles (location terres)	3 000.00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	8 800.00
77	Produits exceptionnels	500.00
7713	Libéralités reçues (dons divers, conjoint repas de Noël)	500.00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	9 300.00
002	Résultat reporté	6 499.45
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	15 799.45

La section d'investissement du projet de budget primitif pour l'exercice 2023 se décompose comme suit :

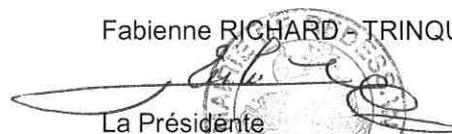
DEPENSES		
Art.	Libellé	Budget Primitif 2023
16	Emprunts et assimilés	2 590.20
165	Dépôts et cautionnement (caution location terres)	2 590.20
	TOTAL GESTION DES SERVICES	2 590.20
001	Résultat reporté	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 590.20
RECETTES		
Art.	Libellé	Budget Primitif 2023
16	Emprunts et assimilés	0.00
165	Dépôts et cautionnement (caution location terres)	0.00
024	Cessions d'immoilisations	0.00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	0.00
001	Résultat reporté	2 590.20
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 590.20

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2023.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER


La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com